

Contacts Presse

Philippe Bigot
Conseil départemental
 Tél. 02 33 81 60 00
 Poste 11 26
 06 07 34 14 42
bigot.philippe@orne.fr

Commission permanente du vendredi 1^{er} avril 2016

Mutualisation, accompagnement des plus fragiles, conventions culturelles, aides à la jeunesse et au sport

La Commission permanente du Conseil départemental de l'Orne s'est réunie ce vendredi 1^{er} avril, sous la présidence d'Alain Lambert. Parmi les sujets traités : le premier groupement de commandes associant la Région et les cinq Départements normands dans le cadre du G 6, la convention avec Pôle Emploi pour renforcer l'accompagnement vers l'emploi des plus fragiles, les partenariats culturels avec le Mémorial de Montormel et avec la ville de Flers, ainsi que les aides à la jeunesse, à l'animation et au sport.

Groupement de commandes Région-Départements pour une mutualisation féconde

La Région et les cinq Départements normands ont clairement manifesté leur volonté de travailler en commun afin de parvenir, au plus tôt, à une **mutualisation féconde**. C'est l'esprit-même du G6 (groupe de travail des six présidents) mais aussi du **groupement de commandes** qui, en augmentant les volumes d'achat, devrait permettre d'obtenir des **prix plus compétitifs**.

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé d'adhérer à ce groupement de commandes et de signer la convention à intervenir avec ses cinq partenaires. Elle **concerne dans un 1^{er} temps l'impression des carnets de santé, coordonnée par le Département de l'Orne**, et la mise en place d'une **plateforme de vente aux enchères** (matériels et équipements réformés), pilotée par le Département de la Seine-Maritime.

Renforcer l'accompagnement des plus fragiles : une convention sera signée avec Pôle Emploi

Renforcer l'accompagnement des plus fragiles vers l'emploi, au-delà des allocataires du RSA déjà bénéficiaires d'actions spécifiques : tel est l'objectif de la convention que le Conseil départemental va signer avec Pôle Emploi.



Dans la droite ligne du protocole national établi entre Pôle Emploi et l'Assemblée des Départements de France (ADF), le Conseil départemental et l'antenne Pôle Emploi de l'Orne ont conscience qu'il est indispensable de **mieux articuler leurs interventions, sociales et professionnelles**. Leur démarche conjointe vise à **être plus efficace auprès des publics fragilisés**, au-delà des bénéficiaires du RSA, au travers d'un protocole départemental centré sur **l'intérêt des Ornais en situation de précarité**, tout en **préservant les capacités d'intervention sociale du Département**.

L'accompagnement global repose sur le principe d'une **relation structurée entre le Département et Pôle emploi**, à partir d'offres de services et de compétences clairement identifiées, au profit d'un public demandeur d'emploi déjà suivi par le service social. La convention vise, en particulier, à **favoriser la prise en charge sociale individualisée** de demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés sociales importantes, bloquant de façon manifeste et durable leur recherche d'emploi.

Cette convention départementale va permettre à Pôle Emploi de **mobiliser des crédits européens** qui contribueront à financer de nouveaux postes de référents professionnels, recrutements très utiles pour **augmenter ses capacités d'accueil et de suivi des publics les plus fragiles**.

Conventions avec l'Office départemental de la culture : pour une programmation pertinente et de qualité

Saison culturelle estivale du Mémorial de Montormel

L'Office départemental de la culture (ODC) collabore avec l'association du **Mémorial de Montormel-Coudehard**, au travers d'une **saison culturelle estivale**. Une convention de partenariat précise les engagements de chacune des parties. Elle vise également à définir conjointement une **programmation pertinente pour le Mémorial** et à renforcer **la lisibilité de la politique culturelle du Département**. Ce partenariat prévoit une inscription budgétaire du Conseil départemental de **14 041 €**. La participation du Mémorial s'élève à **7 000 €**.

À l'agenda 2016 : **vendredi 13 mai**, à 20h30, à l'église de Coudehard, Charlotte Delbo, « poèmes et autres textes » ; **vendredi 17 juin**, à 20h30, à l'église de Coudehard, Ensemble Philéas ; **du 2 juillet au 4 septembre**, exposition d'Anne Laval, au Mémorial. Sorties sur le champ de bataille : **samedi 9 juillet**, « Les Polonais » ; **samedi 6 août**, « Les Américains » ; **samedi 10 septembre**, « Les Canadiens ».

« Printemps de la Chanson » et « Vibra'mômes » à Flers

L'ODC organise en mars le festival du « Printemps de la Chanson », conçu en réseau avec plusieurs collectivités du département, dont la ville de Flers. Il propose également, avec la ville de Flers, le festival « Vibra'mômes » dédié au jeune public, qui se déroulera **du 28 mai au 4 juin 2016**.

L'objectif est de proposer des programmations de qualité et originales. Il en coûtera au Département 99 880 €. La participation de la ville de Flers est estimée à 56 200 € ; elle fera l'objet d'un ajustement *in fine* selon les frais réels.

Aides à la jeunesse : 41 115 €

Des aides à hauteur de **2 680 €** ont été attribuées à des jeunes candidats au **Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur d'accueils collectifs de mineurs (BAFA)** et au **Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur d'accueils collectifs de mineurs (BAFD)**.

Etudiés dans le cadre du Comité des sports et de la jeunesse (CDSJ), différents **projets jeunesse** ont bénéficié de **38 435 € d'aides de la part du Conseil départemental**.

Animation et sport : près de 300 000 € d'aides

Le Conseil départemental a attribué des aides aux **contrats d'objectifs, manifestations sportives d'envergure et locales, classes de sport des collèges privés et dossiers particuliers** dont le montant global s'élève à **215 725 €** : contrats d'objectifs des comités départementaux (192 405 €), manifestations sportives d'envergure (9 500 €), manifestations sportives locales (3 500 €), classes de sport des collèges privés (8 800 €), dossiers particuliers (1 520 €).

Une somme de **41 050 €** a été votée pour le financement des **classes de sport des collèges publics**.

Les **sportifs en partenariat** se sont vu attribuer **29 100 €**, les **sportifs de haut niveau** figurant sur la liste ministérielle, **11 400 €**, et des sportifs non-inscrits sur cette liste (dossiers particuliers), **300 €**.